

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 3,50 €

Abonnement. – Un an (arrêté du 17 novembre 2011 publié au *Journal officiel* du 19 novembre 2011) :

France : 178,80 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :  
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; tarif sur demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement

### ASSOCIATIONS

*Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

### ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

### FONDATIONS D'ENTREPRISE

*Loi du 4 juillet 1990*

### FONDS DE DOTATION

*Loi du 4 août 2008*



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Standard : 01-40-58-75-00 Accueil commercial : 01-40-15-70-10

Annonces : 01-40-58-77-56 Abonnements : 01-40-15-67-77 (8 h 30 à 12 h 30)